

N° 9

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**OBJET :**  
Vote du Compte Administratif 2024  
du budget principal de la ville

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, M. BRIANCHON, 1er adjoint, ayant été désigné Président de séance par le Conseil municipal pour le vote du compte administratif 2024 du budget principal de la commune.

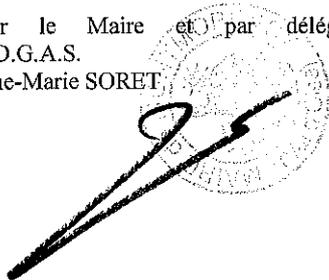
*Monsieur Maxime THORY, Maire en fonction, s'étant retiré au moment du vote du Compte administratif 2024 du budget principal de la commune.*

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : **10 AVR. 2025**

Publiée le : **10 AVR. 2025**

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : **10 AVR. 2025**

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



**Présents :**

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILLI.

**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. GUIRAUDET  
Mme ANGELO ..... Procuration à Mme BERRA  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à Mme HAGEGE RADUTA  
M. TAYBI ..... Procuration à M. GELLER  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
M. AVEAUX ..... Procuration à M. GALLIMIDI  
M. WISS..... Procuration à M. CUSMANO  
M. LAYAIDA ..... Procuration à M. BRIANCHON  
Mme PHILIPPON  
M. BOUTRON ..... Procuration à M. Mme CHENET  
M. DUCHÊNE ..... Procuration à M. ESKENAZI

**Absent :**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Annie QUIRET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

## **DELIBERATION N° 9**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-14 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n°19 du conseil municipal en date du 03 Avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024 de la commune ;

Vu la délibération n° 07 du conseil municipal en date du 26 septembre 2024 relative au vote de la décision modificative n°1 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable ;

Vu le projet du compte administratif 2024 du budget principal joint en annexe de la présente ;

Considérant que conformément à l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales : *« le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire (...) »* ;

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année ;

Considérant qu'en tout état de cause le compte administratif 2024 du budget principal s'établit de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 374 165,22	32 551 891,73
Investissement	10 813 716,56	10 113 859,01
<b>Total</b>	<b>40 187 881,78</b>	<b>42 665 750,74</b>

Considérant que le compte administratif du budget principal dégage donc les éléments suivants :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	29 374 165,22 €
Recettes	32 551 891,73 €
Résultat de l'exercice	+3 177 726,51 €
Excédent de fonctionnement reporté	+5 877 419,75 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>+9 055 146,26 €</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses	10 813 716,56€
Recettes	10 113 859,01€
Résultat de l'exercice	- 699 857,55€
Déficit d'investissement reporté	0 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>+ 1 221 242,51 €</b>

Vu l'avis de la commission des Finances et du Développement Economique en date du 14 mars 2025 ;

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

**Après avoir élu M. BRIANCHON, Président de séance à l'unanimité, Monsieur Maxime THORY, Maire en fonction, s'est retiré au moment du vote.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 voix contre,**

ARRÊTE le compte administratif 2024 du budget principal de la commune joint en annexe de la présente, lequel se résume comme ci-dessus.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Annie QUIRET  
Secrétaire de séance



Serge BRIANCHON  
Le Président de séance

